INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU DIRECTEUR

No de résolution ou annotation

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'établissement du Centre de formation professionnelle Pierre-Dupuy tenue le 8 octobre 2024 au 1150, chemin du Tremblay à Longueuil à 16 h 45 heures.

Présences

PRÉSENCES
Parent :
Madame Annie Beauchemin
Enseignant :
Monsieur Jean-Philippe Théberge
Monsieur André Tessier
Personnel non enseignant :
Madame Audrey St-Pierre
Madame Joëlle Beaupré
Direction :
Monsieur Serge Caron
ABSENCES
Parent :
Madame Johanne Daudier
Entreprises :
Monsieur Marc-Olivier Pelletier

L'ordre du jour à adopter est le suivant :

1. Adoption de l'ordre du jour et présentation des membres ;

2. Approbation du procès-verbal de la rencontre du 4 juin 2024 ;

3. Attribution du Conseil d'établissement ;
   - 3.1 Nomination du président ; art.56 Élections
   - 3.2 Nomination du secrétaire ; Proposition
   - 3.3 Fonctions et pouvoirs ; Information
   - 3.4 Établissement des règles de régie interne ; art.67 Proposition
   - 3.5 Dénonciation de conflits d'intérêts ; art.70 Formulaire
   - 3.6 Adoption du budget de fonctionnement du Conseil d'établissement ; art.66
   - 3.7 Calendrier des rencontres ; art.67 Proposition
   - 3.8 Approbation de la programmation des sorties éducatives ; art.87 Approbation
   - 3.9 Rapport annuel 2023-2024 du conseil d'établissement ; art.82 Adoption
   - 3.10 Projet éducatif ; Informations
   - 3.11 Formations courtes (annonces ministérielles) ; Information

4. Divers :
   - 4.1 Bilan de la rentrée ; Information
   - 4.2 Formation obligatoire pour les membres du CÉ ; Information
     https://www.quebec.ca/education/prescolaire-primaire-et-secondaire/gouvernance-scolaire/conseil-etablissement/formation-obligatoire#c69002

5. Autres points ;

6. Levée de la séance ;

1. Adoption de l'ordre du jour ;

01-CE-2024-2025

Il est proposé par madame Audrey St-Pierre.
Proposition appuyée par madame Annie Beauchemin.
Que l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout suivant dans 5. Autres points, le sous point 5.1 PTRDI
Adoption à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la rencontre du 4 juin 2024 ;

02-CE-2024-2025

Il est proposé par monsieur André Tessier.
Proposition appuyée par madame Joëlle Beaupré.
Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2024 soit approuvé tel que présenté.
Approbation à l'unanimité.

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU DIRECTEUR

No de résolution ou annotation

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'établissement du Centre de formation professionnelle Pierre-Dupuy tenue le 8 octobre 2024 au 1150, chemin du Tremblay à Longueuil à 16 h 45 heures.

3. Attribution du Conseil d'établissement ;

3.1 Nomination du président ;

Chaque membre s'étant présenté en début d'assemblée, Monsieur Caron procède à l'offre d'intérêt à occuper le poste de président du Conseil d'établissement pour l'année 2024-2025. Monsieur Caron offre le poste de présidence à madame Annie Beauchemin, parent présent.

03-CE-2024-2025 **Il est proposé par** monsieur André Tessier et **appuyé par** madame Audrey St-Pierre que madame Beauchemin soit présidente du Conseil d'établissement pour l'année 2024-2025. N'ayant aucune autre proposition, madame Beauchemin est élue par acclamation et accepte le poste de présidence.
Adoption à l'unanimité.

3.2 Nomination du secrétaire ;

Monsieur Caron suggère aux membres les services de madame Joëlle Beaupré en tant que secrétaire des séances du Conseil d'établissement pour l'année scolaire 2024-2025. Madame Beaupré accepte le mandat de secrétaire pour les rencontres du Conseil d'établissement.

04-CE-2024-2025 **Il est proposé par** monsieur André Tessier et **appuyé par** madame Audrey St-Pierre que madame Beaupré occupe la fonction de secrétaire d'assemblée.
Approbation à l'unanimité.

3.3 Fonctions et pouvoirs ;

Présentation du document « Pouvoirs d'un conseil d'établissement, ses rôles et collaborateurs », mis à jour et explications des différents aspects par monsieur Caron.

3.4 Établissement des règles de régie interne ;

Présentation et explication du document concernant les règles de régie interne qui subit très peu de modifications au fil des années.

05-CE-2024-2025 **Il est proposé par** monsieur Jean-Philippe Théberge et **appuyé par** monsieur André Tessier que les règles de régie interne soient acceptées telles que présentées.
Accepté à l'unanimité

3.5 Dénonciation de conflits d'intérêts ;

Présentation du formulaire pour dénonciation de conflits d'intérêts. Il est expliqué aux membres ce qui pourrait être considéré comme un conflit d'intérêts. Aucun membre présent n'est dans une situation où il ou elle doit signifier un conflit d'intérêts. Le formulaire prévu à cet effet est rempli par tous les membres présents.

3.6 Adoption du budget de fonctionnement du Conseil d'établissement ;

Monsieur Caron explique aux membres le budget de fonctionnement du CÉ. Un montant annuel de 450.00 $ + 5$ par membre sont alloués pour les frais de buffet, gardiennage et autres concernant les réunions du conseil d'établissement s'il y a lieu. Ce montant ne peut être transféré dans un autre code budgétaire à la fin de l'année scolaire. S'il s'avère que le budget n'est pas engagé en entier, il doit être retourné au CSS. Ce budget est habituellement épuisé à la fin de chaque année.

06-CE-2024-2025 **Il est proposé par** madame Audrey St-Pierre et **appuyé par** monsieur Jean-Philippe Théberge l'adoption du budget de fonctionnement tel que présenté.
Adopté à l'unanimité

3.7 Calendrier des rencontres ;

Les dates des prochaines rencontres sont établies. Soit mardi 8 octobre 2024, mardi 3 décembre 2024, mardi 4 février 2025, mardi 1er avril 2025 ainsi que le mardi 3 juin 2025. Toutes les rencontres se tiendront à 16 h 45.

07-CE-2024-2025 **Il est proposé par** monsieur André Tessier et **appuyé par** madame Joëlle Beaupré que le calendrier des dates choisies des rencontres du Conseil d'établissement soit accepté tel que présenté pour l'année 2024-2025.
Accepté à l'unanimité

3.8 Approbation de la programmation des sorties éducatives ;

Monsieur Caron explique qu'à la première rencontre, une délégation de pouvoir peut être accordée à la direction afin qu'elle approuve les sorties éducatives faites par les enseignants et leurs élèves. La direction fait un compte-rendu des sorties effectuées dans l'intervalle des séances du Conseil d'établissement. Il est mentionné également que les documents inhérents à ces sorties sont remplis en bonne et due forme. Les autorisations parentales pour les moins de 18 ans ainsi que les autorisations d'utilisation de l'image et de la voix.

08-CE-2024-2025 La délégation de pouvoir est accordée à monsieur Serge Caron, directeur du CFP Pierre-Dupuy. Cette délégation est **proposée par** madame Annie Beauchemin et **appuyée par** monsieur Jean-Philippe Théberge.
Approbation à l'unanimité

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU DIRECTEUR

No de résolution ou annotation

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'établissement du Centre de formation professionnelle Pierre-Dupuy tenue le 8 octobre 2024 au 1150, chemin du Tremblay à Longueuil à 16 h 45 heures.

3.9 Rapport annuel 2023-2024 du conseil d'établissement ;

Monsieur Caron fait la lecture et explique certains points plus en détail au rapport annuel 2023-2024 qui est présenté sous la nouvelle forme requise par le ministère.

09-CE-2024-2025

Il est proposé par monsieur André Tessier et **appuyé par** madame Joëlle Beaupré qu'à la lecture du rapport annuel 2023-2024, ce dernier soit adopté tel que présenté.
Adopté à l'unanimité

3.10 Projet éducatif ;

Monsieur Caron explique en détail le projet éducatif du CFP Pierre-Dupuy principalement aux nouveaux membres. Notre vision, nos valeurs, ainsi que le contexte sont bien décris dans le document officiel du projet éducatif. Les zones de force et de vulnérabilité bien identifiés et confortent nos orientations avec nos objectifs ciblés à l'aide des indicateurs qui nous dirigent vers nos cibles.

3.11 Formations courtes (annonces ministérielles) ;

Monsieur Caron informe les membres des dernières mises à jour concernant les formations courtes. Une deuxième cohorte en charpenterie-menuiserie a débuté en août 2024.

4. Divers ;

4.1 Bilan de la rentrée ;

Les formations à l'offre de services ont toutes commencé aux dates prévues. Une augmentation des inscriptions est constatée, ce qui porte entre 10 et 12% de clientèle en plus. Le dîner d'accueil de nos élèves s'est déroulé le 9 septembre dernier. Les directions du Centre ont cuisiné des hot-dogs pour tous. Des pommes et des jus étaient offerts en accompagnement. Un groupe de nos élèves ont joué de la musique. Très belle journée réussie. L'activité Portes ouvertes se tiendra le 22 octobre prochain et déjà 500 réservations sont confirmées. Diverses plateformes qui offrent beaucoup plus de visibilité auprès de la population sont mises à contribution pour favoriser le recrutement de la clientèle. Plus de promotion également de la part du CSS Marie-Victorin dans les différents médias. Présentations de la formation professionnelle dans les écoles secondaires par les enseignants. Une pratique d'évacuation du Centre a été effectué le 8 octobre en avant-midi. Le dossier CNESST qui revêt une grande importance au CFP sera mis de l'avant cette année. Description du projet Oculus en Conseil et vente de voyages et Soudage démontre l'importance de la réalité virtuelle dans l'aide à l'apprentissage. Un nouveau camp dans les métiers de la construction se tiendra les 23 et 24 novembre 2024. Grande année d'Olympiades au niveau local en Charpenterie, Réfrigération, Carrelage, Électricité, Briquetage, Comptabilité, Coiffure, Infographie et Soudage. Les régionales auront lieu dans la semaine du 17 février 2025 et le volet provincial du 7 au 10 mai à Québec.

4.2 Formation obligatoire pour les membres du CÉ ;

Monsieur Caron explique l'obligation de suivre la formation qui est réservée pour les nouveaux membres des conseils d'établissement. Un document de référence ayant pour sujet les capsules vidéo sur le site du Ministère, ainsi que les capsules complémentaires volontaires. Seulement monsieur Jean-Philippe Théberge, ainsi que madame Johanne Daudier devront suivre la formation, les autres membres du CÉ ayant déjà visionné les capsules.

5. Autres points ;

5.1 PTRDI ;

Monsieur Caron explique le plan triennal de répartition des immeubles aux membres présents. L'utilisation des différents locaux des immeubles en partenariat avec le CFP. La constitution de l'acte d'établissement est modifiée au besoin selon les différentes formations offertes sur le territoire du CSSMV.

6. Levée de la séance ;

Monsieur Caron informe les membres que les prochaines rencontres se dérouleront dans la même forme que la présente.

10-CE-2024-2025

Il est proposé par madame Annie Beauchemin.
Proposition appuyée par monsieur André Tessier.
Que la séance soit levée à 18 h 38.

Adopté à l'unanimité.

Président(e) Direction